|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 11 décembre 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 162****CE 20/CB** | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20; – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents participant aux travaux de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 6301 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg20@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts), Y.4225 (ex Y.dt-ITS), Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4496 (ex Y.RA-PHE), Y.4497 (ex Y.Smart-SBS), Y.4498 (ex Y.energy-data), Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework) et Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT‑T (Genève, 1er-12 juillet 2024)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 20 de l'UIT-T (CE 20: Internet des objets (IoT) et villes et communautés intelligentes (SC&C)) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève (Suisse), du 1er au 12 juillet 2024. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T seront disponibles dans la [Lettre collective 4/20](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG20-COL-0004).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI‑reqts), Y.4225 (ex Y.dt-ITS), Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4496 (ex Y.RA-PHE), Y.4497 (ex Y.Smart‑SBS), Y.4498 (ex Y.energy-data), Y.4499 (ex Y.UIM‑cs‑framework) et Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE), qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **19 juin 2024** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la Commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT‑T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts), Y.4225 (ex Y.dt-ITS), Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts),
Y.4496 (ex Y.RA-PHE), Y.4497 (ex Y.Smart-SBS), Y.4498 (ex Y.energy-data),
Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework) et Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts): [[R12](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0012/en)]

Exigences relatives à l'interfonctionnement des robots de livraison autonomes en milieu urbain

Résumé

Cette Recommandation définit les exigences applicables aux robots de livraison autonomes qui interagissent avec les fournisseurs de services de robots de livraison, les dispositifs d'utilisateur et les infrastructures urbaines, afin de faciliter la livraison de biens sans intervention humaine.

## 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4225 (ex Y.dt-ITS): [[R13](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0013/en)]

Exigences et cadre des capacités pour les jumeaux numériques utilisés pour le système de transport intelligent

Résumé

Cette Recommandation définit les exigences et le cadre des capacités pour les jumeaux numériques utilisés pour le système de transport intelligent.

Les jumeaux numériques (DT) pour le système de transport intelligent (ITS) peuvent fournir une représentation numérique du monde des transports physiques. Grâce à une compréhension significative et à grande échelle des données historiques, en temps réel et statistiques relatives au trafic dans les jumeaux numériques pour le système de transport intelligent (DT-ITS), la connaissance du transport physique est considérablement améliorée, il est possible de détecter les problèmes relatifs au système de transport en amont, de simuler diverses situations de trafic, de choisir les bonnes stratégies à long, moyen et court terme et de fournir un grand nombre d'applications plus intelligentes prises en charge par les systèmes de transport intelligents.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts): [[R14](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0014/en)]

Exigences applicables au système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'IoT

Résumé

Un système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'Internet des objets (IoT) est un moyen efficace d'obtenir des informations sur l'état de fonctionnement des infrastructures du réseau électrique. Ce système fournit des méthodes auxiliaires de surveillance et de diagnostic modernes et efficaces, permettant d'assurer le fonctionnement stable et sécurisé d'un système d'alimentation électrique.

Cette Recommandation définit les exigences applicables à un système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'IoT aux fins de la maintenance de l'infrastructure du réseau électrique.

# 4 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE): [[R15](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0015/en)]

Exigences et architecture de référence d'un service intelligent pour le système d'urgences de santé publique

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.4496 vise à définir les exigences et l'architecture d'un service intelligent pour le système d'urgences de santé publique pouvant être mis en œuvre pour faire face aux risques potentiels actuels et futurs en matière de santé publique.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4497 (ex Y.Smart-SBS): [[R16](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0016/en)]

Exigences et architecture fonctionnelle d'un service de vélos partagés intelligent

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.4497 décrit les exigences et l'architecture fonctionnelle d'un service de vélos partagés intelligent destiné à répondre aux besoins de déplacement quotidien des personnes, à offrir une expérience utilisateur positive et à ouvrir d'importants débouchés commerciaux. Cette Recommandation décrit les exigences de service et l'architecture fonctionnelle du service de vélos partagés intelligent.

# 6 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4498 (ex Y.energy-data): [[R17](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0017/en)]

Cadre pour le partage et l'analyse entre bâtiments de données relatives à l'énergie à l'échelle des villes

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.4498 établit les exigences et les modèles architecturaux pour la gestion de l'énergie à l'échelle des villes afin de faciliter l'échange, le partage et l'analyse de données entre bâtiments dans les villes intelligentes. La Recommandation UIT-T Y.4498 présente également des cas d'utilisation pour prendre en charge la planification et la gestion de l'énergie ainsi que le partage de données relatives à l'énergie au moyen des services énergétiques de la ville dans les villes intelligentes et durables.

Étant donné que le secteur représente une part importante de la consommation totale d'énergie, des efforts sont déployés pour accroître l'efficacité énergétique dans l'environnement bâti grâce à des solutions intelligentes dans les logements, les bureaux, les commerces et les usines. Pour assurer efficacement l'efficacité énergétique dans les villes intelligentes, il est essentiel pour les services et les applications intelligentes de pouvoir partager et analyser les données à l'échelle des villes. Cela permet le partage d'informations entre des bâtiments ayant des modes de consommation ou de production d'énergies renouvelables différents en vue d'accroître l'efficacité énergétique. Pour permettre le partage et l'analyse de données à l'échelle des villes, il est essentiel de disposer de spécifications normalisées pour les types de données relatives à l'énergie et les méthodes d'échange.

# 7 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework): [[R18](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0018/en)]

Cadre pour la surveillance des infrastructures urbaines fondé sur des méthodes participatives

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.4499 définit un cadre pour la surveillance des infrastructures urbaines fondé sur des méthodes participatives et comprends les exigences, l'architecture fonctionnelle, les procédures communes ainsi que des considérations relatives à la sécurité et au respect de la vie privée.

Les infrastructures urbaines comprennent les installations et systèmes fondamentaux dont une ville doit disposer pour fonctionner et développer. Elles se caractérisent par leur quantité importante, leur répartition étendue et la complexité de leur gestion. Les méthodes participatives consistent à faire appel à un groupe de personnes pour atteindre un objectif commun. Elles peuvent constituer une méthode évolutive et financièrement viable pour assurer la surveillance des infrastructures urbaines.

# 8 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE): [[R19](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0019/en)]

Exigences et architecture fonctionnelle des services de données fournis au moyen de technologies fondées sur l'IoT pour la sécurité des environnements de travail

Résumé

Cette Recommandation spécifie les exigences et l'architecture fonctionnelle des services de données fournis au moyen de technologies fondées sur l'IoT afin de garantir la sécurité de trois environnements de travail types, à savoir les environnements de travail caractérisés par des températures élevées, par de fortes concentrations de poussières ou par la présence de gaz nocifs.

Grâce au déploiement de services de données fournis au moyen de technologies fondées sur l'IoT, les lieux de travail correspondant à ces types d'environnement peuvent utiliser les technologies IoT pour collecter des informations à distance, repérer les comportements à risque, contrôler des équipements à distance, etc. Ces technologies pourraient prendre en charge des services intelligents tels que la surveillance des informations relatives à la protection de la sécurité, y compris des travailleurs et de l'environnement, ou la maintenance prévisionnelle, qui peuvent contribuer à réduire le nombre d'accidents et de victimes et à améliorer le niveau de sécurité des environnements de travail.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 162: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts),
Y.4225 (ex Y.dt-ITS), Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4496 (ex Y.RA-PHE),
Y.4497 (ex Y.Smart-SBS), Y.4498 (ex Y.energy-data),
Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework)
et Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41-22-730-5853tsbdir@itu.int | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 162, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases pour chaque texte** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4225 (ex Y.dt-ITS)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon‑Reqts)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4497 (ex Y.Smart-SBS)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4498 (ex Y.energy-data)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_